

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 1/24/0224 du 11 octobre 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à la société IMMOBILIERE WINDHOF II SA la prolongation de l'autorisation (1/08/0407) afin de poursuivre l'exploitation d'un immeuble à caractère administratif et commercial, situé à L-8399 Windhof (Koerich), 1, route d'Arlon.
- l'arrêté N° 1/23/0511 du 11 octobre 2024 du **Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité** accorde à l'Administration communale de Steinfort l'exploitation à L-8420 Steinfort, 5, rue de l'Ecole
 - de dépôts de substances et mélanges classés dans les catégories de dangers les plus graves (mention d'avertissement « danger ») et non spécifiés à un autre point d'une capacité totale de 1.0240 kg ;
 - un parking couvert de 108 véhicules ;
 - une piscine dont la surface totale des bassins est de 439 m2

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Andres Castro
Secrétaire communal f.f.